



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal 17 Juin 2019

Le dix-sept juin deux mille dix-neuf à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Maire.

Présents :

Messieurs, Xavier DOSSEUR, Alain LEMÉNOREL, François BUSNEL, Jacky LEDEUIL, François VALLÉE,

Mesdames Marielle DIVIER, Sylviane LETELLIER, Marie CHAPUIS, Anne-Gaëlle LEVERRIER, Brigitte QUINIOU, Madame Hélène GUEGUENIAT.

Absents excusés :

M. Christian GIRARD et Mme Elisabeth JAMES n'ont pas pu se joindre à la réunion et n'ont pas donné de pouvoir.

M. Jean DAIREAUX a donné pouvoir à Mme Marielle DIVIER

Mme Julia LOUIS-KATZ a pas donné pouvoir à Mme Sylviane LETELLIER

M. Simon JARAIE a donné pouvoir à M. Franck GUÉGUÉNIAT

Mme Véronique MIKALEF-TOUDIC a donné pouvoir à Mme Anne-Gaëlle LEVERRIER

Secrétaire de séance : Monsieur Xavier DOSSEUR a été désigné secrétaire de séance

Date de convocation : 29 mai 2019
Nombre des Conseillers Elus : 18
Conseillers Présents : 12
Conseillers Votants : 16

La séance est ouverte à 20h30

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 08 avril 2019. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

1 RAM Arc en Ciel : désignation d'un nouveau gestionnaire

Epron est adhérente du RAM Arc-en-Ciel qui regroupe les autres communes suivantes : Authie, Cambes-en-Plaine, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, Saint-Contest et Villons-les-Buissons.

Le gestionnaire du RAM est la Mutualité Française, mais cet organisme a décidé d'abandonner la gestion des RAM.

Il convient par conséquent de lancer une procédure pour désigner un successeur afin de poursuivre l'activité du RAM. C'est la décision qui a été prise par le comité de pilotage lors de sa réunion du

3 avril 2019. Le RAM est en effet une structure indispensable sur un territoire dans le domaine de la petite enfance.

La date d'effective de changement de gestionnaire, en accord avec la Mutualité Française, pourrait être le 1^{er} janvier 2020.

Le conseil municipal autorise le lancement de la procédure de consultation (procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, qui sera conduite, par délégation, par le maire de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2 Transfert de compétence en faveur du Sdec Energie

L'extension de l'école est en phase d'avant permis de construire. Le projet présenté par l'architecte et accepté par la mairie, prévoit, entre autres, la réalisation de 4 nouvelles salles de classe dont les toitures se prêtent idéalement à l'installation de panneaux photovoltaïques (orientation plein sud et pente de 30%).

Le SDEC-Energie a été contacté pour donner son avis d'expert et a proposé à la commune un partenariat de 20 ans selon lequel il serait chargé de la maîtrise d'ouvrage et de l'exploitation et de la maintenance pendant ces 20 années.

La commune assure le paiement de l'entreprise chargée du lot photovoltaïque puis elle est remboursée par le SDEC-Energie, y compris des frais d'études éventuellement engagés par un bureau de contrôle.

Pendant ces 20 années, le SDEC-Energie est le propriétaire de l'installation et la restitue à la commune à l'échéance. Les bénéfices financiers de l'opération, pour le SDEC-Energie, sont attendus après 18 ans d'exploitation. A l'issue des 20 ans, l'installation est rendue à la commune ainsi que la moitié des bénéfices.

Le conseil municipal approuve cette démarche, accorde un transfert de compétence au SDEC-Energie pour l'installation de panneaux photovoltaïques à l'école. Ce transfert devra être approuvé officiellement par le SDEC-Energie puis il sera nécessaire de lui accorder une délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour cette opération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3 Révision des tarifs de l'accueil de loisirs

La commune d'Epron organise un accueil collectif de mineurs lors des vacances scolaires et le mercredi. Les tarifs pratiqués sont particulièrement bas et ont une répercussion non négligeable sur la charge financière de la commune.

Afin de la diminuer et de se rapprocher des prix des communes avoisinantes, la commission jeunesse propose une nouvelle grille de tarifs ainsi que quelques ajustements selon le quotient familial, en réponse aux observations de la CAF.

Le conseil municipal approuve la démarche de la commission jeunesse. Les nouveaux tarifs sont appliqués à compter du 1^{er} septembre 2019.

	Quotient CAF	QF \geq 1200	
		Enfants Epron	Enfants hors Epron
Journée	1 enfant	17,10	19,80
	2 et suiv.	14,95	17,60
Semaine	1 enfant	68,45	79,20
	2 et suiv.	59,90	70,40
1/2 journée	1 enfant	8,00	9,35
	2 et suiv.	7,45	8,80
1/2 journée avec repas	1 enfant	12,05	13,75
	2 et suiv.	11,20	12,80

	Quotient CAF	1200<QF \leq 620	
		Enfants Epron	Enfants hors Epron
Journée	1 enfant	14,95	17,60
	2 et suiv.	12,80	15,35
Semaine	1 enfant	59,90	70,40
	2 et suiv.	51,35	61,60
1/2 journée	1 enfant	7,45	8,80
	2 et suiv.	6,95	8,25
1/2 journée avec repas	1 enfant	10,85	12,45
	2 et suiv.	10,00	11,55

	Quotient CAF	QF<620	
		Enfants Epron	Enfants hors Epron
Journée	1 enfant	12,00	14,00
	2 et suiv.	10,00	12,00
Semaine	1 enfant	48,00	56,00
	2 et suiv.	40,00	48,00
1/2 journée	1 enfant	6,50	7,50
	2 et suiv.	6,00	7,00
1/2 journée avec repas	1 enfant	8,94	10,14
	2 et suiv.	8,12	9,29

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4 Tarification pour la location de la salle des fêtes

Le conseil municipal ajoute une tarification pour la location de la salle des fêtes. Cela concerne une nouvelle activité yoga. 15 euros/heure (hors week-end et jours fériés) est la proposition. Ce tarif est celui appliqué à la location du dojo.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

5 Désignation du représentant d'Epron aux assemblées générales de la société publique locale « Epopéa »

Le conseil municipal a désigné Alain Leménorel, représentant de la commune au conseil d'administration et à l'association Epopéa. Désormais, il est nécessaire de désigner un représentant de la commune aux l'assemblées générales de la SPL.

Le conseil municipal désigne M. Alain Leménorel pour représenter la commune auprès des assemblées générales de la société, et l'autorise à accepter toute fonction dans ce cadre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

6 Avenant pour le service commun Etudes juridiques et contentieux

Le service commun est créé depuis le 4 juillet 2018. La commune d'Epron adhère au dispositif depuis le 15 octobre 2018 par délibération du conseil municipal.

Depuis, certaines communes ont décidé de ne plus adhérer à ce service. Les contributions des membres restants auraient pu évoluer à la hausse. Pour l'année 2019, la communauté urbaine a décidé de figer les contributions. L'avenant présenté en résulte.

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

7 CRAC 2018

Normandie Aménagement a pour mission d'aménager la ZAC de l'Orée du Golf afin de permettre d'urbaniser le territoire Est de la commune sur une superficie de 60 ha. Une présentation du compte rendu annuel à la collectivité 2018 est faite.

Le conseil municipal prend acte du rapport de 2018.

Questions diverses : prochain conseil municipal, le 8 juillet 2019

*L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 22h30*

- Délibération n°25/2019 : RAM Arc en Ciel : désignation d'un nouveau gestionnaire
- Délibération n°26/2019 : Transfert de compétence en faveur du Sdec Energie
- Délibération n°27/2019 : Révision des tarifs de l'accueil de loisirs
- Délibération n°28/2019 : Tarification pour la location de la salle des fêtes
- Délibération n°29/2019 : Désignation du représentant d'Epron aux assemblées générales de la société publique locale « Epopéa »
- Délibération n°30/2019 : Avenant pour le service commun Etudes juridiques et contentieux
- Délibération n°31/2019 : CRAC 2018

François BUSNEL		Elisabeth JAMES	<i>Absente excusée, n'ayant pas donné de pouvoir</i>	Véronique MIKALEF- TOUDIC	<i>A donné pouvoir à Madame Anne- Gaëlle LEVERRIER</i>
Marie CHAPUIS		Simon JARAIE	<i>A donné pouvoir à Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT</i>	Brigitte QUINIOU	
Jean DAIREAUX	<i>A donné pouvoir à Madame Marielle DIVIER</i>	Jacky LEDEUIL		Hélène GUEGUENIAT	
Marielle DIVIER		Alain LEMÉNOREL		François VALLÉE	
Xavier DOSSEUR		Sylviane LETELLIER			
Christian GIRARD	<i>Absent excusé, n'ayant pas donné de pouvoir</i>	Anne-Gaëlle LEVERRIER			
Franck GUÉGUÉNIAT		Julia LOUIS KATZ	<i>A donné pouvoir à Madame Sylviane LETELLIER</i>		